Vendredi 17 Mars 1848. **Prix : 15 Centimes.** 1re Année. — N° 20.

LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

JOURNAL QUOTIDIEN.

Liberté. — Égalité. — Fraternité. — Justice. — Économie. — Ordre.

ON S'ABONNE A PARIS, RUE BERGÈRE, N°

	Un an.	Six mois.	Trois mois.
Paris	30 fr.	16 fr.	9 fr.
Départements	36 »	19 »	11 »
Étranger	42 »	23 »	13 »

ADMINISTRATION ET RÉDACTION,
Rue Bergère, n° 8.
On reçoit les Annonces, d'après un tarif très-modéré, à l'*Agence universelle*, place de la Bourse, 12, et à l'Administration.

Le Journal LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE paraît à 4 heures du soir, et donne, AVANT TOUS LES AUTRES JOURNAUX :

1° Les dernières nouvelles des départements et de l'étranger, arrivées à Paris le matin;
2° Les publications du Gouvernement provisoire et les nouvelles de Paris du jour même ;
3° La revue des journaux de Paris du matin;
4° Les derniers cours des bourses de l'étranger, et ceux de la bourse de Paris.

IL DONNE EN OUTRE :

5° Des nouvelles spéciales relatives aux chemins de fer, à leur mouvement et à leurs recettes;
6° Des feuilletons scientifiques et littéraires ; des critiques des théâtres, le lendemain même des premières représentations, et des courriers de Paris;
7° Des annonces et programmes détaillés des spectacles, etc., etc.

Paris, 16 Mars.

L'agitation qu'on a pu remarquer hier dans Paris provenait de plusieurs causes : la désorganisation des compagnies de la garde nationale, la panique des capitaux, le fol empressement des porteurs de billets de banque qui demandent remboursement, les prétendus troubles de Lyon, et enfin les protestations à la circulaire de Ledru-Rollin ; tels étaient les motifs de cette agitation, qui n'avait d'ailleurs aucune gravité. Il suffit, pour s'en convaincre, d'examiner les griefs de chacun.

La garde nationale se plaint amèrement de la désorganisation des compagnies. Y a-t-il là, en vérité, de quoi provoquer ces réclamations bruyantes qui se sont produites hier? Le lien de fraternité qui unit les gardes nationaux se trouve-t-il brisé par le fait d'une désorganisation qui facilite le rassemblement des corps? Ne comprennent-ils point que cette mesure est, en outre, d'une grande utilité aux nouvelles recrues, qui apprendront ainsi en bien moins de temps les exercices et le maniement des armes?

Nous n'avons rien à dire de la panique des capitaux et de l'empressement des porteurs de billets de banque. Cette terreur insensée a produit les résultats qu'on devait en attendre : tous les cours ont baissé dans une proportion considérable. Quant à la Banque de France, assaillie par les porteurs de billets, elle a, après avoir remboursé dix millions, demandé au Gouvernement un décret pour arrêter le torrent. A l'heure où nous écrivons, le décret est rendu, et les billets ont cours forcé. Les poltrons sont punis par où ils ont péché.

Quant aux prétendus troubles de Lyon, qui ont aussi fourni leur part aux sujets d'agitation de la journée d'hier, nous les croyons sans gravité. Rien dans les journaux d'hier n'est venu confirmer ces bruits confus, grossis par l'imagination des narrateurs.

Reste maintenant la malencontreuse circulaire de M. Ledru-Rollin. Nous l'avions jugée longtemps avant qu'on eût songé à protester. Dès le premier jour, nous avons sévèrement exprimé notre pensée à l'égard de cette circulaire, et nous ne sommes nullement étonnés du résultat qu'elle a produit. Nous croyons nonobstant qu'aujourd'hui l'opinion publique va trop loin. Notre critique ferme et indépendante à l'égard des circulaires du ministre de l'intérieur nous permet de réagir contre l'exagération des plaignants, sans encourir le soupçon de partialité. Que la circulaire de Ledru-Rollin ait jeté la terreur parmi les timides et les malveillants, qu'elle ait blessé la juste susceptibilité des amis de la liberté, nous l'accordons ; mais qu'elle ait causé tous les embarras qui se produisent en ce moment, c'est passer du vrai à l'invraisemblable, à l'impossible. Les capitaux n'avaient pas attendu les circulaires du ministre de l'intérieur pour éprouver la paralysie de la peur. La circulaire n'a fait que la redoubler.

Il faut aussi tenir compte des circonstances au milieu desquelles ces circulaires se sont produites; il faut tenir compte de l'attitude assez malveillante de certaines provinces. Du reste, nous n'excusons pas, nous expliquons.

Une députation s'est rendue hier auprès de M. Lamartine, et lui a exprimé ses craintes au sujet des circulaires du ministre de l'intérieur. M. Lamartine a répondu avec beaucoup de raison que le Gouvernement se mentirait à lui-même en intervenant dans les élections, puisque ce serait faire succéder à la corruption des places et des honneurs la corruption de la crainte et de la contrainte morale. L'orateur a déclaré ensuite que le Gouvernement irait lui-même au-devant de la conscience publique, et la rassurerait en expliquant le sens de quelques mots mal interprétés. — Nous attendons avec pleine confiance; mais en politique il ne faut jamais jouer avec les mots. Il y a des mots plus meurtriers que des coups de canon.

Le Gouvernement provisoire vient de prendre une mesure extrêmement grave : par un décret daté du 15 mars, il a autorisé la banque de France à suspendre ses payements en espèces, et en même temps il a résolu que les billets de banque auraient désormais cours légal, c'est-à-dire qu'ils devraient être acceptés comme espèces par l'État et les particuliers. C'est absolument la même mesure qui a été prise en Angleterre le 25 février 1797. A cette époque, une panique ayant eu lieu, la banque, qui n'avait plus dans ses caisses que la faible somme de liv. st. 1,272,000 en espèces (32 millions), fut autorisée à suspendre ses payements. La mesure devait être momentanée ; elle demeura en vigueur jusqu'au 1er mai 1821, et il en résulta d'immenses perturbations dans l'industrie et le commerce de la Grande-Bretagne.

La mesure que vient de prendre le Gouvernement provisoire était, dit-on, absolument commandée par les circonstances ; la banque de France ne possédait plus que 59 millions en espèces pour faire face à un remboursement éventuel de 260 millions de billets en circulation, et déjà dans la journée d'hier, où la panique avait éclaté, plus de 10 millions avaient été remboursés à des porteurs de billets de banque; en un mot, on se voyait en présence d'une suspension de payements. Il ne faut donc pas trop se presser de juger la grave mesure qui vient d'être prise ; seulement nous craignons qu'elle n'affecte bien profondément toutes les relations sociales. Les débiteurs qui pourront payer leurs dettes en papier déprécié s'en réjouiront sans doute; mais ceux qu'atteindra cette banqueroute légalisée auront peut-être de rudes épreuves à subir.

On annonce que les mesures suivantes, destinées à servir de complément au décret du 15 mars, ont été soumises au Gouvernement provisoire. Il s'agit 1° d'autoriser les banques à faire sur tous les fonds publics, français et étrangers, actions et obligations de chemins de fer, bons du Trésor, actions de canaux et autres valeurs ayant un cours légal à la bourse, des prêts à raison d'environ deux tiers de leur valeur actuelle, en se réservant la faculté de demander du surplus si les cours baissent; ces avances ne seraient faites qu'aux personnes qui ont un compte ouvert à la banque;

2° A autoriser la banque à escompter des valeurs sur Paris à deux signatures seulement;

Ces deux mesures seraient adoptées sans garantie de la part du Gouvernement envers la banque pour les pertes éventuelles.

3° D'émettre des billets de banque en coupons de 50 fr. à 25 fr., pour faciliter les petites transactions.

C'est le propre de la liberté de tout vivifier : sous l'ancien régime, il y avait une association pour la liberté des échanges qui, à grand'peine, avait obtenu l'autorisation de tenir de loin en loin des séances à la salle Montesquieu. Mais comme elles étaient pâles, ternes, dépourvues de vie, ces malheureuses séances ! Pourtant ce n'étaient ni le talent, ni la verve qui manquaient aux orateurs ! Non ! l'Association comptait dans son sein des maîtres dans l'art de la parole, des hommes *bien disants*, pour nous servir de l'expression de Paul-Louis Courier; mais, hélas! c'est bien peu de chose que le talent, que la verve, sans la liberté! Les orateurs du libre-échange étaient autorisés à prêcher publiquement leurs doctrines, cela est vrai, mais à la condition d'être sages, modérés, prudents, c'est-à-dire de ne toucher en rien à l'ordre de choses établi ! Faites donc de la propagande dans ces conditions-là ! Aujourd'hui, grâce à Dieu, nous avons la liberté de discussion, nous avons le droit d'énoncer notre pensée sans détour, sans ambages, et nous en usons. Hier, par exemple, est sortie de la séance de la salle de Montesquieu une protestation énergique et chaleureuse contre les déplorables doctrines de socialisme qui trônent en ce moment au Luxembourg. Dans un discours qui a excité parmi l'auditoire, composé en grande partie d'industriels et d'ouvriers, une véritable explosion d'enthousiasme, M. Clappier, de Marseille, a démontré toute la vanité de ces doctrines qui sont prétenduement appelées à changer la face du monde. M. Clappier a fait voir quels liens intimes unissent le capital et le travail ; il a prouvé que l'on ne pouvait atteindre l'un sans atteindre l'autre, et que le salut de l'industrie était dans l'union intime de l'industriel et de l'ouvrier. M. Clappier s'est attaché enfin à démontrer qu'il était hors du pouvoir du gouvernement de garantir du travail à l'ouvrier, puisque le gouvernement ne crée ni travail ni capital, puisqu'il se borne à puiser dans la nation le capital et le travail. Or, a-t-il ajouté, quand on ne peut donner une telle garantie, on ne doit pas la promettre ! Une triple salve d'applaudissements a accueilli cette courageuse et énergique protestation du libre-échangiste marseillais.

Un autre orateur, M. Coquelin, n'a pas eu moins de succès en développant le même thème. « Ce n'est pas d'organiser le travail, a dit M. Coquelin, qu'il s'agit aujourd'hui, c'est de supprimer les monopoles qui pèsent sur le travail ; la question de l'organisation du travail n'a aucune importance réelle. » Ces paroles de M. Coquelin ont amené à la tribune M. Wolowski, qui a voulu se placer sur un terrain neutre, entre le socialisme et l'économie politique ; mais les situations mixtes ne conviennent guère dans les circonstances actuelles, et le public a peu goûté l'argumentation à deux faces de l'honorable et excellent professeur du Conservatoire. Le dieu Janus ne sera jamais adoré en France.

Deux autres orateurs, MM. Peupin, ouvrier, et Paillottet, vice-président du Conseil des prud'hommes, qui ont occupé encore la tribune, ont recueilli de nombreuses marques de sympathie. M. Ivan Golovine a proposé ensuite la formation d'un club des économistes; cette proposition a été prise en considération par l'assemblée.

Aujourd'hui, à quatre heures, le bureau de l'Association pour la liberté des échanges doit se rendre à l'Hôtel-de-Ville, pour réclamer la suspension de tous les droits qui pèsent sur les substances alimentaires.

Il y avait hier une certaine agitation au sein la garde nationale; un grand nombre de citoyens gardes nationaux protestaient contre le décret qui dissout les compagnies de grenadiers et de voltigeurs. Nous reproduisons l'une de ces protestations, sans cependant nous y associer. Nous pensons qu'il y aurait un grave inconvénient à isoler les anciennes compagnies des nouvelles; il en résulterait des défiances et des rivalités fâcheuses. Nous engageons donc les gardes nationaux à se soumettre paisiblement au décret du Gouvernement; qu'ils évitent soigneusement, eux qui sont chargés du maintien de l'ordre, de donner l'exemple de l'émeute !

« Les grenadiers du 2e bataillon de la 3e légion, réunis aujourd'hui pour s'entendre sur le choix de leurs chefs, en apprenant la dissolution de leur compagnie, ont adressé au Gouvernement provisoire la réclamation suivante, qui a été signée immédiatement par tous les membres présents, au nombre de 200, et portée à l'Hôtel-de-Ville par une députation de quinze d'entre eux :

« Citoyens gouvernants,

» Aujourd'hui plus que jamais, la garde nationale a besoin de la force qui naît dans l'affection et qui crée la confiance.

» Détruire ces liens, c'est jeter le découragement.

» La dissolution des compagnies de genadiers et de voltigeurs, en divisant les gardes nationaux, les place dans de nouvelles compagnies où ils ne connaissent personne, et les empêche d'exercer utilement le droit électoral.

» La décision du citoyen ministre de l'intérieur, prise à la veille des élections, pourrait faire croire à une pensée de désorganisation que nous voulons éloigner de notre esprit !

» Il ne peut y avoir dans la garde nationale de suspects, car nous n'avons tous qu'un même désir, le salut de la patrie, et qu'un même moyen, l'ordre et la liberté !

» Cette décision ne s'applique qu'à la garde nationale de Paris et de la banlieue, elle épargne celle des départements ; est-ce donc une loi d'exception ?

» Nous pensons qu'il eût été prudent d'attendre la décision des grands pouvoirs de l'État, qui ne sont pas encore constitués.

» Les grenadiers et les voltigeurs ne tiennent ni à leurs insignes ni à leurs dénominations ; ils y renoncent unanimement, car l'égalité est dans leur cœur.

» Mais ils demandent à ne pas être désorganisés, à conserver leurs contrôles, leurs cadres et leurs recensements ouverts à tout le monde.

» Ce sont 30,000 gardes nationaux qui réclament un sursis à l'arrêté ministériel, jusqu'au jour où l'Assemblée nationale, par une loi nouvelle, décidera de leur sort.

» LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ. »
(Suivent les signatures.)

REVUE DES JOURNAUX.

Le **Peuple constituant** consacre plusieurs articles à l'examen des causes générales de la crise. De l'un de ces articles, signé de M. Lamennais, nous extrayons les passages suivants :

« Le système désastreux conçu par Louis-Philippe pour assouplir la France en la corrompant et l'affaiblissant, avait rendu cette crise inévitable. Des craintes exagérées, les unes vraies, les autres factices ; l'action des partis qui, creusant le désordre pour y chercher de vaines et dernières espérances, s'efforcent d'exploiter ces craintes à leur profit; les questions relatives aux intérêts des ouvriers soulevées inopinément; les plus grands problèmes d'économie sociale appelant une solution que quelques-uns veulent immédiate, et qui ne peut sortir que des calmes délibérations de l'Assemblée constituante émanée de la France entière et la représentant : toutes ces choses, compliquées encore des mille difficultés que rencontre nécessairement un gouvernement provisoire le lendemain d'une révolution soudaine, ont concouru à augmenter les perplexités des esprits.

» Nous concevons que, dans ce trouble passager des relations établies, du vaste mécanisme des échanges et de la production, chacun se préoccupe de sa position momentanément incertaine, de ses intérêts dans le présent et de ses intérêts dans l'avenir : rien de plus naturel, rien de plus juste. Mais ces intérêts, indivisiblement unis par une étroite connexité, ne sauraient trouver de garantie hors de cette union même. Prenons garde de tomber dans la voie fatale ouverte par le pouvoir déchu. Abaissant les âmes et les corrompant, ne proposant à chacun d'autre but

que la satisfaction de ses cupidités égoïstes, d'autre règle que cette odieuse maxime : *Chacun chez soi, chacun pour soi*, il préparait une ruine universelle, la destruction de l'industrie, du commerce, du crédit, des forces productrices du pays ; à travers toutes les hontes et toutes les lâchetés, il conduisait la France à une mort certaine.

» L'Europe entière a les yeux fixés sur notre jeune République. Sacré berceau du monde futur, des destinées de l'humanité, recommençant une nouvelle période de son développement éternel, sur elle reposent les espérances des nations opprimées et de celles qui, frappées du glaive des tyrans, s'efforcent de renaître. Ne trahissons pas ces espérances saintes, ne rabaissons pas notre mission, vaste comme l'univers, à de simples règlements, si nécessaires qu'il soient, d'économie pratique et de justice distributive parmi nous; n'étouffons pas sous ces discussions la gloire immense que Dieu nous offre, l'immense devoir qu'il nous impose. Sauvons l'avenir : l'avenir, un avenir prochain nous sauvera. Tout progrès, tout bien, pour nous, pour nos frères, au dedans, au dehors, est dans la République, dans son solide, son inébranlable affermissement. LAMENNAIS. »

La Réforme revient de nouveau sur la circulaire de M. Ledru-Rollin.

« La polémique au sujet de cette circulaire est si vive, » dit ce journal, » qu'on annonçait aujourd'hui la démission du citoyen Ledru-Rollin, et la bourse, ce grand thermomètre de la patrie, aurait, dit-on, fermé, sur cette bonne nouvelle, ses opérations à la hausse.

» La hausse de bourse déterminée par la retraite prétendue du citoyen ministre de l'intérieur n'a rien qui nous puisse étonner ; elle est parfaitement d'accord avec les traditions de la coulisse ; mais nous croyons que les quarts d'agent de change ont, cette fois, triomphé trop tôt, et quoique la réaction, qui lève déjà la tête, ait ce soir rempli la ville de fausses alarmes et de calomnies, nous espérons bien que la circulaire, prétexte et cause de toutes ces clameurs, ne sera ni retirée ni modifiée.

» De quoi s'agit-il, en effet? On accuse le ministre de l'intérieur d'avoir donné des pouvoirs absolus aux commissaires des départements.—Eh bien ! qu'est-ce à dire?

» Ces *pouvoirs absolus* n'ont-ils pas été réglés, délimités, fixés par une circulaire antérieure? N'a-t-on pas laissé debout (ce qui est un crime contre la Révolution) les hiérarchies militaires, administratives et judiciaires qui depuis dix-sept années faisaient le service de la dynastie ? Ne sait-on pas (et nous le prouverons au besoin) que ces terribles proconsuls expédiés dans les départements au lendemain d'une révolution, sortent en grande partie des cadres de l'opposition *libérale* ? Oh ! les redoutables démagogues que les d'Aragon, les Maura-Ballange, et quelles journées de fer ils nous préparent avec leurs *pouvoirs absolus* !

» Nous ne discuterons pas plus longtemps ces défiances exploitées par la bourse, émanées des salons et propagées par certains clubs. Mais que tous les républicains sincères y songent : le peuple n'est pas encore en plein exercice de ses droits. Nous n'avons devant nous que l'ombre d'un gouvernement. Et l'on ose crier à la dictature !

» Ah ! la réaction s'emporte trop tôt ; elle n'est pas habile ; elle aurait mieux fait d'attendre. »

Le Courrier français s'occupe également de cette circulaire et de la peur, naturelle ou feinte, qu'elle a occasionnée à la Bourse. A ce sujet, il se demande :

« Qui est-ce qui a peur? Personne ; mais il paraît qu'il devient de bon air de frémir des malheurs qui nous menacent. Tout cela serait risible, si les écus n'avaient pas plus peur que les gens. Mais les capitaux se retirent, le travail et le commerce restent en souffrance. On sait qu'une révolution entraîne toujours après elle des oscillations et des craintes. On veut prolonger ces oscillations et attiser ces craintes. Cela pourtant finira bien un jour ou l'autre, lorsque les intérêts éprouveront le besoin de se rasseoir. En attendant, on exploite la crise pour affaiblir le Gouvernement.

» De quoi s'agit-il, au fond ? M. Ledru-Rollin a-t-il eu tort d'armer ses commissaires du droit de changer un maire, un juge de paix, un procureur du roi, un sous-préfet, s'il plaît à ces messieurs d'user contre les intérêts de la République de l'influence que la République leur laisse sur la population en les maintenant en place? Il n'a fait que cela, pourtant. Si cette circulaire était venue quinze jours avant, si elle avait été publiée au nom du Gouvernement provisoire tout entier, on n'aurait nullement songé à s'en plaindre. Mais les conservateurs de l'ancien régime, Fould, Calmon, Dugabé, Maure, Mahul, etc., se décident, ma foi ! à se représenter aux élections, et à ressaisir par tous les fils le peloton de leurs influences égarées. Aussitôt, on se récrie : c'est effrayer ces messieurs que de prétendre seulement intercepter leur influence; il faudrait leur abandonner la place, ne les contrarier en rien. S'il plaît aux réactions de se coaliser contre la République, il faut que le Gouvernement baisse les armes et capitule. Rien de mieux ! mais autant vaut alors restaurer l'ancien régime ! Que vous en semble ? »

Le National, répondant à certains journaux qui considèrent la question de forme, en matière de gouvernement, comme tout-à-fait secondaire, démontre que déjà ce dangereux sophisme paradait en 1830 au balcon de l'Hôtel-de-Ville, lorsque la royauté constitutionnelle fut proclamée la meilleure des républiques. Il ajoute :

« Il faut bien le reconnaître, en pareille matière, la forme emporte le fond, ou plutôt le fond lui-même se traduit par la forme. Comment concevoir, en effet, la démocratie sans institutions, ou autrement dit, sans formes démocratiques ? Une société peut-elle être organisée par rapport à un principe quel qu'il soit, sans que ce principe ne se montre partout présent, partout agissant dans le mécanisme de la constitution? Ce principe peut-il revêtir une forme qui ne corresponde logiquement à sa nature? Enfin, toute autre forme ne comprimerait-elle pas nécessairement sa libre expansion?

» Mais l'histoire contemporaine s'accorde avec l'évidence pour démontrer toute l'importance de la forme politique. Si cette question est aussi insignifiante qu'on voudrait bien l'insinuer, d'où vient donc que les révolutions ne sont que des changements de forme des gouvernements? Cela prouve apparemment que la forme a bien quelque importance ; car les révolutions ne s'accomplissent pas sans grands ébranlements, sans grands sacrifices. Et ce serait pour la puérile conquête d'une forme qui n'aurait aucune puissance réelle, qu'on aurait, à tant de reprises différentes, versé tant de sang généreux, exposé la chose publique à de si fortes secousses.

» C'est précisément parce qu'en 1830 on n'a pas tenu suffisamment compte de la nécessité de mettre en rapport le principe et la forme du gouvernement, que pendant dix-sept ans nous avons assisté à ce honteux spectacle d'une administration avilie, dégradée, corruptrice, abaissant la dignité de la France à l'extérieur, comprimant tous les nobles instincts au-dedans; et qu'enfin en 1848 nous avons dû faire une révolution nouvelle.

Si l'on doit s'étonner d'une chose, c'est qu'il ait fallu l'expérience de ces dernières dix-sept années pour démontrer qu'en imposant la forme monarchique au principe de la souveraineté populaire, on décrétait un non-sens. En effet, c'était mettre en présence deux souverainetés, l'une réelle, l'autre fictive ; l'une délégatrice, l'autre déléguée ; l'une qui restait à l'état virtuel pour ainsi dire, et n'intervenait dans le gouvernement que d'une façon intermittente par l'action des assemblées électorales et de la chambre ; l'autre, au contraire, agissant toujours, armée de toutes les forces, de toutes les influences organisées, d'un budget colossal, d'une armée puissante, de la nomination à tous les emplois, de la direction de la diplomatie, etc.; l'une qui, par sa nature même, devait toujours résister, l'autre toujours envahir : c'était donc établir une lutte permanente qui, à travers des vicissitudes diverses, aboutirait nécessairement au triomphe définitif de l'une des deux rivalités mises en présence.

» Voilà ce qu'on fait quand on donne à un gouvernement une forme en contradiction avec son principe. Ainsi donc, pas de lois-obstacles, mais des lois qui soient l'expression et la sanction des besoins, des intérêts, des principes mêmes qu'elles sont appelées à réglementer. »

CRISE FINANCIÈRE.

BANQUE DE FRANCE.

Rapport du gouverneur à M. le ministre des finances.

Monsieur le ministre,

J'ai eu l'honneur de vous rendre compte, jour par jour, des opérations de la banque ; vous avez bien voulu apprécier les efforts qu'elle a faits pour soutenir les transactions commerciales et le crédit public.

Du 26 février au 15 mars, c'est-à-dire en quinze jours ouvrables, la banque a escompté à Paris la somme de 110 millions.

Sur 125 millions qu'elle devait au trésor, elle en a remboursé 77.

Nous ne comprenons pas dans ce chiffre 11 millions mis à la disposition du trésor dans divers comptoirs pour subvenir aux besoins urgents des services publics dans les départements du Var, des Bouches-du-Rhône, du Gard, de l'Hérault, de la Haute-Garonne, des Pyrénées-Orientales, du Rhône, de la Loire, de la Haute-Loire, de l'Isère, du Bas-Rhin, de la Manche, des Côtes-du-Nord et de la Charente-Inférieure.

De plus, la banque a escompté 43 millions dans les villes où elle possède des comptoirs, et elle a ainsi soutenu le commerce et le travail à Angoulême, Besançon, Caen, Châteauroux, Clermont-Ferrant, Grenoble, Montpellier, Mulhouse, Reims, Saint-Etienne, Saint-Quentin, Le Mans, Strasbourg et Valenciennes.

Par les escomptes à Paris elle a cherché à empêcher la suspension de payement des banques départementales de Rouen, du Havre, de Lille et d'Orléans. La banque de Marseille a été aidée par le comptoir de Montpellier.

La promptitude et la largeur des opérations de la banque lui donnaient l'espoir de dominer la crise, elle s'en est flattée jusqu'à ce jour ; elle y serait probablement parvenue sans les demandes provoquées par des besoins extraordinaires et exagérées par la peur.

Dans l'intervalle du 26 février au 14 mars au soir, l'encaisse de Paris a diminué de 140 à 70 millions, soit de 70 millions.

Ce matin une panique s'est déclarée. Les porteurs de billets se sont présentés en foule à la banque ; de nouveaux guichets d'échange ont été ouverts pour accélérer le service. Plus de 10 millions ont été payés en numéraire. Il ne reste ce soir à Paris que 59 millions.

Demain la foule sera plus considérable; encore quelques jours, et la banque sera entièrement dépouillée d'espèces. Dans ces graves circonstances, nous devons recourir à votre vigilance et énergique sollicitude et à celle du Gouvernement.

Le conseil général de la banque, délibérant sur cet état de choses, m'a chargé de vous soumettre la proposition de demander au Gouvernement provisoire les dispositions suivantes :

« Jusqu'à nouvel ordre, les billets de la banque de » France et de ses comptoirs seront réputés monnaie » légale. La banque de France ne sera pas tenue de » les rembourser contre espèces.

» La banque de France est autorisée à émettre des » billets de 200 fr. Le maximum de la circulation to» tale de la banque de France et de ses comptoirs ne » pourra excéder 350 millions.

» La banque de France publiera tous les huit jours » sa situation dans le *Moniteur*. »

Agréez, monsieur le ministre, l'assurance de ma haute considération.

Paris, le 15 mars 1848. D'ARGOUT.

Approuvé :

F. ARAGO, DUPONT (de l'Eure), GARNIER-PAGÈS, A. CRÉMIEUX, MARIE.

Situation de la Banque de France, au 15 mars 1848, au soir.

ACTIF.

Argent monnayé et lingots........	59,543,509	38
Numéraire dans les comptoirs......	64,300,000	»
Effets échus aujourd'hui...... ...	5,676,199	11
Portefeuille de Paris, dont 37,992,327 fr. provenant des comptoirs.....	252,645,351	87
Portefeuille des comptoirs, effets sur place........................	50,732,259	46
Avances sur monnaies et lingots...	5,050,600	»
Avances sur effets publics français..	13,203,482	90
Dû par les comptoirs, pour leurs billets en circulation................	9,800,000	»
Rentes de la réserve..............	10,000,000	»
Rentes, fonds disponibles..........	11,660,197	89
Hôtel et mobilier de la banque.....	4,000,000	»
Intérêt dans le comptoir d'Alger....	1,000,000	»
Effets en souffrance..............	524,747	56
Effets à encaisser provenant de la vente de rentes à la Russie......	1,807,389	31
Dépenses d'administration.........	280,976	10
Divers........................	18,962	»
	488,243,675	58

PASSIF.

Capital........................	67,900,000	»
Réserve........................	10,000,000	»
Réserve immobilière..............	4,000,000	»
Billets au porteur en circulation....	263,604,250	»
Id. id. des comptoirs.....	9,800,000	»
Id. à ordre..................	2,035,262	10
Compte courant du trésor, créditeur.	42,255,092	03
Comptes courants divers..........	81,617,659	59
Récépissés payables à vue.........	1,864,000	»
Réescompte du dernier semestre....	728,692	37
Dividendes à payer...............	423,444	25
Escomptes et intérêts divers et dépenses précomptées............	2,177,298	29
Comptoir d'Alger, somme non encore employée en bons du trésor..	1,069,097	19
Traites des comptoirs à payer.....	732,278	49
Divers........................	39,601	27
	488,243,675	58

Certifié, Paris, 15 mars 1848,

Le gouverneur de la Banque de France,

D'ARGOUT.

ACTES OFFICIELS DU GOUVERNEMENT.

DÉCRET RELATIF A LA BANQUE.

Le Gouvernement provisoire,

Vu la délibération du conseil général de la banque de France en date de ce jour ;

Considérant que depuis quelques jours les demandes de remboursement affluent à la banque, et qu'elles menacent d'épuiser sa réserve métallique ;

Considérant que cette situation place la banque dans l'alternative ou de suspendre complètement ses escomptes ou d'obtenir l'autorisation de ne plus effectuer ses payements en espèces ;

Considérant que la suspension ou même la restriction des escomptes de la banque porterait un coup funeste à l'industrie et au commerce ;

Considérant que cette suspension amènerait partout la cessation forcée du travail, et qu'elle plongerait les travailleurs dans la misère ;

Attendu conséquemment que, loin de permettre la suspension ou la restriction des comptes de la banque, le Gouvernement de la République doit donner à cet établissement le moyen de fournir à l'industrie et au commerce de puissants instruments de crédit ;

Attendu qu'il est indispensable de conserver à Paris les espèces appartenant au Trésor, et qui sont déposées à la banque ;

Attendu que la situation réellement prospère de la banque et la garantie formellement stipulée de la limitation des émissions donnent au public toute la sécurité désirable ;

Sur la proposition du ministre,

Décrète :

Art. 1er. A partir du jour même de la publication du présent décret, les billets de la banque de France seront reçus comme monnaie légale par les caisses publiques et par les particuliers.

Art. 2. Jusqu'à nouvel ordre, la banque est dispensée de l'obligation de rembourser ses billets avec des espèces.

Art. 3. En aucun cas, le chiffre des émissions de la banque et de ses comptoirs ne pourra dépasser trois cent cinquante millions.

Art. 4. Pour faciliter la circulation, la banque de France est autorisée à émettre des coupures qui, toutefois, ne pourront être inférieures à cent francs.

Art. 5. Les dispositions du présent décret s'appliquent à tous les comptoirs que la banque a établis dans les départements.

Art. 6. La banque de France publiera tous les huit jours sa situation dans *le Moniteur*.

Fait à Paris, en conseil du Gouvernement, le 15 mars 1848.

Les membres du Gouvernement provisoire.

Dans la même séance, le ministre des finances a proposé au Gouvernement provisoire un ensemble de dispositions financières qui, en assurant tous les services publics, permettront de donner, dans une large mesure, à l'industrie, au commerce, au travail, les secours que les circonstances ont rendus nécessaires.

Les résolutions définitives du Gouvernement paraîtront demain dans *le Moniteur*.

Élections de la Garde nationale.

Le Gouvernement provisoire,

Sur le rapport du maire de Paris ;

Considérant qu'il résulte des informations arrivées à l'état-major de la garde nationale, que le recensement des citoyens appelés à faire partie de la garde nationale n'est pas encore complet ;

Que les difficultés matérielles résultant de la fusion des compagnies de grenadiers et de voltigeurs dans la masse générale rendent indispensable la prolongation d'un délai pour les élections de la garde nationale, primitivement fixées au 18 mars ;

Considérant aussi qu'il importe aux intérêts les plus précieux de la République que les élections générales de la garde nationale s'accomplissent avec l'exercice le plus large du droit de jugement et d'examen qui appartient à tous les citoyens appelés à y prendre part ;

Considérant que le grand nombre de citoyens enrôlés ou inscrits sur les contrôles de la garde nationale de Paris rend indispensable la formation de huit compagnies par bataillon, indiquées par l'art. 43 de la loi du 22 mars 1831 ;

Arrête :

Art. 1er. Les élections générales de la garde nationale du département de la Seine se feront à partir du 25 mars.

Art. 2. La clôture des listes supplémentaires est prorogée jusqu'au 23, à minuit.

Art. 3. Il sera formé huit compagnies par bataillon.

Fait en conseil de Gouvernement, le 15 mars 1848.

Les Membres du Gouvernement provisoire.

Rapport du ministre des affaires étrangères au Gouvernement provisoire sur les titres à donner aux agents diplomatiques de la République.

Les gouvernements républicains et démocratiques n'ont pas besoin, pour leurs relations diplomatiques avec les puissances étrangères, du prestige des titres, du luxe de la représentation, de la prééminence, du rang dans les cours. L'autorité morale de leurs agents au dehors est dans le nom de la nation qu'ils représentent. Leur luxe est dans la simplicité; leur rang est dans leur titre ; leur dignité est dans le respect qu'ils inspirent et dans le respect qu'ils témoignent aux gouvernements et aux peuples auprès desquels ils sont envoyés.

La République française ne saurait ramener trop tôt à ces sentiments et à ces principes le système de la représentation diplomatique. La simplification uniforme des titres de ses agents doit être à la fois un signe caractéristique de sa nature républicaine et une mesure d'économie par la réduction des traitements affectés à ces hautes superfluités de la hiérarchie diplomatique. Un petit nombre de titres uniformes, modestes, clairs, significatifs des quatre ordres de fonctions de nos agents au dehors, voilà pour la caractérisation de notre diplomatie. Des traitements suffi-

sants, mais bornés aux nécessités et aux convenances, voilà pour l'économie. Le chiffre de ces traitements, dont s'établissent en ce moment les bases, sera combiné de manière à réduire le budget des affaires étrangères, sans nuire au service de la République. Mais si un gouvernement populaire doit être économe, un gouvernement démocratique ne doit point accepter de services gratuits, car il ferait ainsi des fonctions les plus politiques de la République le monopole de l'aristocratie de fortune. La République veut être servie et représentée au dehors par tous les citoyens dignes de la personnifier et capables de la servir, sans acception de rang, de profession ou de fortune. Sous un gouvernement démocratique, toute carrière est ouverte à tous.

En conséquence, le titre d'ambassadeur est supprimé, sauf les cas exceptionnels où il conviendrait à la République de donner à son représentant un caractère plus général et plus solennel, comme, par exemple, pour la signature d'un traité européen, ou pour représenter la République à un congrès.

Les agents extérieurs de la République seront désormais :

1° Les envoyés extraordinaires, ministres plénipotentiaires de la République ;

2° Les chargés d'affaires ;

3° Les secrétaires de légation ;

4° Enfin les aspirants diplomatiques qui remplaceront les attachés, les attachés payés, les attachés indemnisés actuels.

Cette classe de jeunes élèves diplomates recevra un traitement d'encouragement de l'État pour aider seulement les familles qui destinent leurs fils à la diplomatie, et pour donner à tous les emplois diplomatiques une accessibilité véritable à la démocratie républicaine que nous fondons sur l'égalité.

Le ministre des affaires étrangères, membre du Gouvernement provisoire,
LAMARTINE.

M. de Wendland, chargé d'affaires de Bavière, est venu annoncer à M. de Lamartine qu'il avait reçu de son gouvernement l'ordre de continuer avec le gouvernement provisoire de la République les relations les plus amicales.

Comptoir national d'escompte.

Paris, le 15 mars 1848.

Le gouverneur de la Banque de France à M. Pagnerre, directeur du Comptoir national.

Monsieur le directeur,

J'ai l'honneur de vous informer que le conseil général de la Banque, dans sa séance d'hier, a voté une souscription de 200,000 francs pour le Comptoir national.

Je tiens cette somme à la disposition du Comptoir.

Recevez, monsieur le directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

D'ARGOUT.

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE.

Deuxième liste de souscriptions.

Banque de France	200,000 f.
Compagnie des agents de change	60,000
Compagnie des marchands de bois à brûler	40,000
Société des mines et fonderies de la Vieille-Montagne	10,000
Compagnie d'assurances maritimes	10,000
Manufacture de glaces de Saint-Gobain	10,000
Compagnie d'assurances *la France*	50,000
Compagnie d'assurances générales d'incendie	10,000
Le journal *les Petites-Affiches*	2,000
Banquiers	81,000
Laines et couvertures	3,500
Soies en bottes et soieries	7,500
Draps	13,500
Toiles peintes	11,000
Nouveautés	10,500
Impressions	2,500
Toiles	4,500
Mercerie	3,000
Dentelles	3,000
Entrepreneurs	2,000
Grains et farines	6,000
Epiceries, drogueries	3,500
Métaux	8,000
Fabrique de Paris	10,000
Négociants et commissionnaires	66,500
Divers	64,000
Vins et eaux-de-vie	15,000
Total	707,500 f.

Le Comptoir national d'escompte est dès aujourd'hui définitivement constitué ; l'organisation en est complète. Les souscriptions continueront à être reçues jusqu'à ce que le capital soit entièrement réalisé, et même jusqu'à ce qu'il ait atteint la somme nécessaire pour satisfaire à tous les besoins de la place. Vendredi ou samedi au plus tard, le Comptoir sera en mesure de commencer ses opérations.

Une députation du club républicain pour la liberté des élections vient exprimer les craintes qu'a fait naître dans le public la circulaire de M. le ministre de l'intérieur ; elle déclare que les termes de cette circulaire lui font redouter que le Gouvernement provisoire ne respecte pas assez la liberté des citoyens dans les choix qu'ils vont avoir prochainement à faire pour l'Assemblée nationale.

M. Lamartine, membre du Gouvernement provisoire. « Il ne m'appartient pas, dans une question aussi générale, aussi grave, de prendre l'initiative sur l'opinion de tous mes collègues réunis. Néanmoins je puis vous dire qu'avant peu de jours le Gouvernement provisoire prendra lui-même la parole ; que ce qui a pu, dans les termes, et non certes dans les intentions de ce document, blesser, inquiéter la liberté et la conscience du pays, sera expliqué, commenté, établi par la voix même du Gouvernement tout entier. (Acclamations ; cris de *Vive Lamartine ! vive Lamartine !*)

Dites : *Vive le Gouvernement tout entier !* car cette pensée n'est pas la mienne, elle est celle du Gouvernement tout entier et du ministre lui-même.

Un membre de la députation. Nous l'acceptons comme telle.

M. de Lamartine. Citoyens ! de tous les dogmes qui ont survécu aux grandes chutes de trônes et d'empires dont nous sommes témoins depuis un demi-siècle, il n'y a qu'un dogme impérissable à nos yeux, c'est celui de la souveraineté nationale (bravo ! bravo !) ; c'est celui de la souveraineté nationale, à laquelle nous ne nous permettrons jamais d'attenter nous-mêmes et à laquelle nous ne nous permettrons jamais non plus qu'on attente en votre nom ou au vôtre !

Le Gouvernement provisoire se félicitera, n'en doutez pas, que vous soyez venus comme un pressentiment de l'opinion vraiment républicaine, c'est-à-dire libre, provoquer une explication de lui sur la conduite qu'il veut tenir dans les élections dont doit sortir librement aussi le gouvernement républicain de la France ! Et ici, je ne vous parle plus en mon nom, il y a peu d'heures que nous nous entretenions en conseil de gouvernement de cette question, et qu'à l'unanimité nous déclarions, ce qui est dans la vérité, dans la nature, dans le droit de la souveraineté nationale, dont la souveraineté de la conscience individuelle est la première garantie, nous déclarions, dis-je, que le Gouvernement ne voulait peser et ne devait peser directement ni indirectement sur les élections (vive approbation) ; que, comme individus, car aucun de nous n'aurait accepté le gouvernement s'il lui avait fallu renoncer à ses droits de citoyen, que, comme individus, nous recommanderions nos amis, nous inspirerions nos propres opinions, mais que, comme gouvernement, armés d'une parcelle quelconque de la puissance publique, nous rougirions nous-mêmes des reproches que nous avons faits aux gouvernements qui nous ont précédés, si, au lieu de la corruption qui a fait par ses scandales la révolution même d'où la République est sortie, nous employions aujourd'hui cette autre corruption, la pire de toutes les corruptions, la corruption de la crainte et de l'oppression morale des consciences ! (Bravo ! bravo !)

Non, c'est d'une source libre et pure que la République doit sortir et qu'elle sortira !

Tranquillisez-vous, citoyens, et reportez ces paroles à vos concitoyens du dehors.

Plusieurs voix. Oui ! oui ! nous les reporterons avec bonheur.

M. Lamartine. Je désire, nous désirons tous qu'elles retentissent dans l'opinion publique de Paris et de la France. Nous désirons qu'elles apprennent à la République, qu'elles la rassurent sur le sens mal interprété de quelques mots qui n'avaient ni le sens ni la portée qu'on a voulu leur donner, en s'alarmant d'expressions qui faussent souvent les pensées dans la multiplicité de signatures et d'affaires dont nos collègues sont accablés dans ce tumulte d'événements qui nous emporte.

Sachez-le, et dites-le bien à ceux qui vous attendent, le Gouvernement de la République tout entier éprouve le besoin de rassurer deux fois la conscience publique : une fois dans ce dialogue que nous avons ensemble, et bientôt par une proclamation à tous les citoyens de la France (acclamations prolongées), proclamation qui contiendra ses principes sur la nature des institutions toutes libérales, toutes morales, toutes conservatrices des droits et des intérêts des citoyens, sans acception. (Bravo !)

Un membre de la députation. Nous sommes heureux de vos paroles ! Il faudrait que toute la France les entendît.

M. Lamartine. Vous voulez que la République et la liberté soient un même mot (oui ! oui !) ; autrement la République serait un mensonge, et nous voulons qu'elle soit une vérité ! (Bravo !)

Nous voulons une République qui se fasse aimer et respecter de tous, qui ne se fasse craindre par personne, excepté par les ennemis de la patrie ou des institutions. (Bravo !)

Nous voulons fonder une République qui soit le modèle des gouvernements modernes, et non l'imitation des fautes et des malheurs d'un autre temps ! Nous en adoptons la gloire, nous en répudions les anarchies et les torts ! Aidez-nous à la fonder et à la défendre ! Votez selon vos consciences ; et si, comme je n'en doute pas, ce sont des consciences de bons citoyens, la République se fondera par vos votes, comme elle s'est fondée ici par les bras du peuple de Paris ! » Bravos unanimes.)

La députation se retire aux cris réitérés de *Vive Lamartine ! Vive le Gouvernement provisoire ! Vive la République !*

MM. les ministres de la justice et de l'intérieur ont décidé qu'aucune suspension ne serait prononcée directement à l'avenir par les commissaires du Gouvernement contre la magistrature assise.

Si les plus impérieuses nécessités d'ordre public semblent à un de MM. les commissaires commander la suspension, il s'adressera à M. le ministre de l'intérieur, qui en référera lui-même à M. le ministre de la justice, chargé de statuer. Les commissaires n'ont d'ailleurs pas reçu le pouvoir de révoquer les magistrats.

Commission de Gouvernement pour les Travailleurs.

Informés d'une part que des patrons, contrairement au décret du 2 mars 1848, ont manifesté l'intention d'exiger plus de dix heures de travail effectif ;

Et d'autre part, que des ouvriers parlent de travailler moins de dix heures ;

Les président et vice-président de la commission de gouvernement pour les travailleurs confient au patriotisme des citoyens la stricte exécution du décret du 2 mars.

Patrons, soyez bien convaincus que votre plus grand intérêt aujourd'hui est d'accorder dans la mesure du possible tout ce qui est juste ; que l'ordre à venir, que la sécurité présente, sont à ce prix.

Et vous, ouvriers, songez que si vous demandiez l'impossible, vous vous porteriez à vous-mêmes un grave préjudice ; songez que vous ôteriez à votre cause ce caractère de grandeur que jusqu'ici notre modération lui a donnée.

Quand il a déterminé la durée du travail, le Gouvernement provisoire de la République a dû tenir compte de toutes les difficultés.

Ne pas limiter le travail, c'eût été méconnaître ce ce qu'avait de légitime l'universelle réclamation des travailleurs ; le trop limiter, c'eût été courir le risque de ruiner des établissements qui emploient beaucoup de bras, c'eût été, dans les circonstances actuelles, s'exposer à rendre plus redoutable la concurrence étrangère.

Voilà ce qu'il importe que patrons et ouvriers ne perdent pas de vue un seul instant.

Les président et vice-président de la Commission de Gouvernement pour les travailleurs,

LOUIS BLANC, ALBERT.

Actes patriotiques.

Plusieurs maires de Paris font circuler en ce moment dans leurs arrondissements respectifs un imprimé qui, à peine connu, se couvre de signatures innombrables. Cet imprimé contient la résolution suivante :

« Les habitants du arrondissement de Paris, dans leur désir de venir en aide au gouvernement provisoire de la République, c'est-à-dire au pays lui-même, attendu l'état de la crise actuelle, crise inséparable de tout grand mouvement, et qui d'ailleurs a ses sources dans la funeste gestion des affaires par le gouvernement déchu, demandent l'autorisation :

» DE S'IMPOSER EXTRAORDINAIREMENT D'UN QUART EN SUS DE LEURS CONTRIBUTIONS ORDINAIRES ;

» Lequel quart sera versé immédiatement. Ils espèrent que cet exemple sera suivi par la France entière. » *(Suivent les signatures.)*

— Encore un bon exemple à suivre. L'une des premières maisons industrielles de Paris, la maison de MM. Binder frères, vient de faire afficher l'avis suivant :

« La maison Binder frères prévient les ouvriers carrossiers qu'elle occupe en ce moment et qu'elle occupera dorénavant, que le prix de la journée fixée à dix heures sera la même que celui qu'elle donnait avant la journée de douze heures. »

— Un volontaire du 1er bataillon de garde nationale mobile, caserné à l'Assomption, ayant dû être réformé, ses camarades, voyant son dénûment complet, ont fait spontanément pour lui une collecte qui le mettra à même de pourvoir à ses premiers besoins.

— A Rouen sont ouvertes des souscriptions volontaires pour subvenir aux besoins des ouvriers qui ne peuvent se procurer du travail. Elles ont produit jusqu'à ce jour un total de 10,115 fr.

—Les ouvriers imprimeurs de l'*Impartial de Rouen* viennent de décider que, à partir du lundi 27 mars 1848, une somme de 15 fr. sera, chaque quinzaine, prélevée sur leur paie et mise à la disposition de M. le commissaire du Gouvernement provisoire au département de la Seine-Inférieure, pour être employée au secours des ouvriers sans ouvrage.

FAITS DIVERS.

MM. de Golbéry, Vatout, Cavé, Taylor, sont révoqués de leurs fonctions de membres de la commission des monuments historiques.

MM. Taylor et Edouard Bertin sont révoqués de leurs fonctions d'inspecteurs des établissements des beaux-arts.

— A compter d'aujourd'hui jeudi, le prix du pain dans Paris est fixé ainsi qu'il suit, savoir :

Le pain de 1re qualité, à 31 cent. le kilog.;

Le pain de 2e qualité, à 24 cent. le kilog.

— La police de sûreté, dont le service n'a pas cessé un moment de fonctionner, vient d'opérer différentes arrestations importantes. Des libérés accourus à Paris en rompant leur ban, des repris de justice, des malfaiteurs qui se tenaient éloignés de la capitale avant les événements de février, et qui avaient cru pouvoir impunément y revenir pour mettre à profit, sans doute, les premiers instants de perturbation inséparables de toute commotion politique, ont été saisis et mis à la disposition du Gouvernement.

— Sur le rapport du directeur des beaux-arts, le ministre de l'intérieur vient de décider qu'un appel sera fait ultérieurement aux artistes, pour qu'ils aient à présenter des esquisses peintes de la figure symbolique de la République française. Ces esquisses seront exposées à l'école des Beaux-Arts.

Un jury composé d'artistes, de littérateurs et d'hommes d'État, présidé par le ministre de l'intérieur, choisira parmi ces esquisses les trois compositions qui paraîtront remplir le mieux les conditions du programme.

Les artistes, auteurs des trois esquisses, seront invités à les reproduire en grand et d'une manière définitive.

Ce même jury choisira parmi ces trois esquisses celle qui atteindra le mieux le but proposé.

Le ministre de l'intérieur a décidé en outre qu'une médaille commémorative de la Révolution de 1848 et de l'établissement de la République française sera frappée dans les ateliers de la Monnaie nationale.

Cette médaille sera également mise au concours.

Un avis ultérieur fera connaître l'époque à laquelle ces deux concours seront ouverts, et indiquera les conditions des deux programmes.

— On écrit à l'*Impartial de Rouen :*

« Je ne sais si c'est avec préméditation ou par hasard, que le 9 avril a été choisi pour les élections générales ; mais ce que je sais, c'est que le choix de ce jour empêchera de se rendre aux élections une classe d'électeurs. En effet, le 9 avril se trouve un dimanche : or, comme l'élection ne se fera point dans la commune, il est évident que le clergé se trouvera dans l'impossibilité de concourir aux élections, et non seulement le clergé, mais encore les instituteurs, qui, pour la plupart, sont tenus à l'église ; les chantres et beaucoup d'autres personnes.

— Le *Morning-Chronicle* du 14 mars passe en revue l'état de nos affaires. « Ce que le gouvernement français ne peut faire trop tôt, c'est de bien convaincre les classes ouvrières que s'il est du devoir du gouvernement de protéger chaque citoyen dans la libre jouissance des fruits de son labeur, aucun gouvernement cependant ne peut répondre de lui procurer du travail. L'occupation des classes industrielles dépend des besoins de la société ; ces besoins n'augmentent que dans des temps de tranquillité sociale, et l'expérience est là pour prouver que le véritable intérêt des classes ouvrières et industrielles est de travailler au maintien de la tranquillité publique.

» Des lettres particulières de Paris décrivent la gêne générale qui règne dans les familles, et disent que les classes ouvrières se ressentent du fâcheux effet de l'intervention du gouvernement dans les affaires.

» On devait s'attendre d'abord à cette confusion au milieu de changements politiques si formidables ; mais l'opinion de beaucoup de chefs d'ateliers influents, telle qu'ils l'ont verbalement exprimée à des personnes arrivées en Angleterre, est qu'ils seront obligés de fermer immédiatement leurs ateliers, à moins que les artisans ne modèrent leurs prétentions, et l'on espère qu'ils le feront volontairement. »

— M. Matton-Gaillard vient de publier sous ce titre : *La République ou le plus parfait des gouvernements*, une brochure dans laquelle la propriété et la liberté du travail et du commerce, etc., se trouvent défendues par des arguments très-justes et très-solides. (*Comptoir des imprimeurs unis,* 15, quai Malaquais.)

TRIBUNAUX.

On n'a pas oublié l'assassinat commis en plein jour, le 20 août dernier, chez M. Spielmann, changeur, rue Vivienne, 26. Ce jour-là, vers une heure de l'après-midi, au moment où cette rue est la plus fréquentée, un individu entra dans la boutique du changeur, occupée en ce moment par le commis, le sieur Baume, âgé de dix-huit ans, et après avoir demandé à ce dernier le prix de l'or, il se rua sur lui, le frappa de trois coups d'un énorme couteau de cuisine dont il était armé, et lui fit plusieurs blessures, dont une mortelle au bas-ventre.

Les cris de la victime et le bruit de la lutte ayant été entendus, la femme de ménage qui se trouvait à l'entresol descendit en toute hâte, saisit l'assassin, et parvint avec l'aide des passants à l'empêcher de fuir ; il fut conduit peu après chez le commissaire de police du quartier, qui le fit mettre en lieu de sûreté. Quant à la victime, malgré les secours empressés qui lui fu-

rent prodigués, elle succomba quelques instants plus tard.

L'assassin était un nommé Michel Craviolat, dit Jean-Baptiste Monniat, Piémontais d'origine. Après avoir prétendu qu'il avait été provoqué par le jeune Baume, il a fini par déclarer qu'il était entré avec l'intention de voler, et que c'était pour faciliter ce projet qu'il avait frappé sa victime. Plus tard, revenant sur cette déclaration, il a soutenu n'avoir eu d'autre intention que de changer une pièce d'or et n'avoir frappé le commis que parce que celui-ci, en l'apercevant, avait crié ou voleur.

Aujourd'hui, par suite de ces faits, Michel Craviolat a comparu devant la Cour d'assises de la Seine, sous l'accusation d'assassinat et de tentative de vol; il a persisté dans ses dernières rétractations. Les témoins entendus ont confirmé les diverses circonstances du crime.

M. l'avocat-général Pinard a soutenu énergiquement l'accusation, Me Nogent-Saint-Laurent a présenté la défense.

Déclaré coupable sur tous les chefs, et sans circonstances atténuantes, Craviolat a été condamné à la peine de mort.

DERNIÈRES NOUVELLES.

ÉTRANGER.

Les nouvelles de l'Angleterre sont dépourvues d'intérêt.

ALLEMAGNE.

HESSE-CASSEL. *Cassel, 12 mars.* — La force du peuple a fait merveille et obligé le prince récalcitrant à accorder enfin les réformes demandées.

Ce matin, le peuple s'est porté au nombre de 17 à 20,000 hommes sur le Palais électoral, dont il a brisé les vitres. Au son du tocsin, toute la population des campagnes est accourue; l'assaut allait être livré au château, que les troupes ne voulaient pas défendre, lorsque le prince fit appeler les députés et les prévint qu'il se rendait au vœu général si énergiquement exprimé.

La *Gazette officielle* de ce soir contient en effet l'ordonnance suivante :

« Nous, Frédéric-Guillaume, 1er électeur et landgrave souverain de Hesse, etc., etc.;— jugeons à propos d'accorder les demandes ultérieures suivantes en sus des dispositions déjà rendues par nous dans notre publication du 7 de ce mois : — 1° Nous aurons soin de nommer à tous les ministères des hommes qui possèdent la confiance du peuple; 2° nous accordons liberté entière de la presse; 3° il est accordé amnistie complète pour tous les délits politiques commis depuis 1830 jusqu'aujourd'hui; 4° nous accordons une entière liberté religieuse et de conscience en son plein exercice; 5° nous abrogeons toutes les résolutions qui restreignent la jouissance des droits constitutionnels, en particulier du droit de pétitionner et de se réunir en assemblée; 6° nous interviendrons auprès de la diète germanique pour la formation d'une représentation du peuple allemand. — Donné à Cassel, le 11 mars 1848. — FRÉDÉRIC-GUILLAUME. »

Cette proclamation a rétabli l'ordre et la tranquillité.

Les mêmes scènes ont eu lieu à Lubeck. Le 10, la population s'étant portée en masse au sénat, cette assemblée a décrété l'abolition de la censure et a nommé pour préparer un projet de loi sur la liberté de la presse une commission qui devra soumettre son travail à l'approbation de la bourgeoisie.

AUTRICHE. — *Vienne, 8 mars.* — L'agitation et la méfiance générale n'ont pas diminué. Le commerce a reçu du gouvernement l'injonction de recevoir les billets de banque comme argent comptant; injonction à laquelle les marchands se soumettent d'assez mauvaise grâce.

A Pesth, la crise financière a occasionné un tumulte effroyable. Le bruit s'est répandu que l'État ferait banqueroute, et que les billets de banque ne seraient pas remboursés. Dès lors, personne ne voulait plus recevoir de billets ni les échanger. L'autorité a décidé immédiatement que le bureau de la banque à Bade, ainsi que la municipalité de Pesth, échangerait les billets. Le bureau de la banque à Bude et la municipalité ont été assiégés par la foule.

— Il y a eu à la cour un conseil de famille et un conseil de ministres extraordinaires pour délibérer sur la nécessité d'introduire des réformes administratives et de préparer une constitution pour les États de la monarchie autrichienne. — On prétend que les voix les plus influentes se sont prononcées pour le maintien du système existant, et ont proposé d'écarter toute concession qui semblerait commandée par les circonstances et non par un besoin réel. On croit cependant que l'impôt de consommation sera supprimé et remplacé par un impôt sur le revenu.

(*Gazette des postes de Francfort*, 14 mars.)

BOHÊME. *Prague, 9 mars.*—Depuis quelques jours, on trouve chaque matin des placards sur les murs, engageant le peuple à se lever pour conquérir la constitution, la liberté de la presse et l'organisation du travail. Ces symptômes prouvent assez combien le contre-coup de la catastrophe de Paris a été terrible. — On envoie des lettres révolutionnaires, portant des cachets noirs, aux prolétaires et aux pauvres du Wisserad, ainsi qu'aux ouvriers qui travaillent dans les brasseries et dans les fabriques; elles les invitent à se tenir prêts pour l'insurrection.

Une députation des habitants de Prague s'est rendue à Vienne pour demander des concessions.

PRUSSE. *Posen, 9 mars.* — Les événements de Paris ont ici produit leur effet. Un grand nombre de gentilshommes polonais se sont réunis à Posen, et leur présence a suscité une émeute dans laquelle les vitres de l'hôtel du brave général Colomb ont été brisées. Les troupes ont montré beaucoup de modération, de sorte que le sang n'a pas coulé.

(*Gazette universelle allemande*, 13 mars.)

— A Kœnigsberg, une pétition adressée au roi se couvre de signatures; les pétitionnaires demandent la liberté de la presse et l'établissement d'un parlement allemand comme seuls moyens pour l'Allemagne de résister à tous les événements.

(*Gaz. univ. allemande*, 13 mars.)

WURTEMBERG. — *Stuttgard, 11 mars.* — Un certain nombre de membres de la chambre des députés vient d'adresser une déclaration au gouvernement, par laquelle le nouveau ministère est invité à supprimer promptement les abus et à introduire des réformes dans la constitution. Avant tout, les pétitionnaires demandent le rachat des charges foncières.

GRAND-DUCHÉ DE BADE. — *Carlsruhe, 11 mars.* — Hier, un conseiller de légation est arrivé ici, avec un délégué hessois, pour inviter le gouvernement à nommer sans délai un délégué pour Bade, qui devra s'entendre avec les autres gouvernements du sud et du sud-est, à l'effet de hâter la convocation d'une assemblée nationale allemande. — Bade nommera un délégué. On dit que les délégués partiront demain pour Stuttgard et Munich, afin d'engager les gouvernements de l'Allemagne du Nord, dont l'adhésion est regardée comme certaine.

RUSSIE.

Saint-Pétersbourg, 7 mars.— Le *Journal de Saint-Pétersbourg* de ce jour contient les premières nouvelles de la révolution de février à Paris; elles vont jusqu'à l'installation du gouvernement provisoire. Ce journal annonce que depuis le 23 février la poste de France n'est pas arrivée, et qu'il a emprunté les nouvelles au *Journal de Francfort* et à la *Gazette Universelle de Prusse*. Pendant quelques jours, le *Journal de Saint-Pétersbourg* et la *Gazette Allemande* n'ont point paru; nous apprenons que les réjouissances du carnaval ont été la cause de cette suspension. Jusqu'à la date du 10 mars, les journaux de Varsovie ne disent pas un mot des événements de Paris, et, en général, depuis la nouvelle de la démission du ministère Guizot, ils n'ont publié aucun article sous la rubrique de Paris.

DANEMARK.

HOLSTEIN. — *Kiel, 9 mars.* — Nous recevons à l'instant même des nouvelles de Copenhague : une grande fermentation régnait parmi les habitants. Le parti national et le parti démocratique se réunissent et demandent une constitution libérale pour le Danemark. Les idées d'union scandinave se réveillent, et il serait possible que dans peu de temps le Danemark se constituât comme 3e État de l'Union, avec une constitution comme celle de la Norwège.

Le trône chancelle; le seul moyen de salut pour le roi est de céder aux vœux du peuple danois sans avoir égard aux vœux et aux droits des duchés.

(*Journal allemand de Francfort*, 14 mars.)

ITALIE.

Rome, 8 mars. — La ville est tranquille, mais les nouvelles de France continuent à inspirer le plus vif intérêt. Dans la cour du palais de l'ambassade de France, le duc de Broglie a lu les quatre premiers décrets de la République française, au milieu des plus grands applaudissements. La constitution est attendue pour le 11 courant; elle est demandée partout avec impatience. Tous ont confiance en Pie IX : il ne s'est pas laissé effrayer par les nouvelles de France; il ne songe qu'à faire le bien de ses sujets et de l'Italie.

(*Patria*, 8 mars.)

NOUVELLES DES BOURSES ÉTRANGÈRES.

Londres, 14 mars.

Cité, midi. — Les fonds anglais sont assez fermes aux mêmes taux qu'hier. Les consolidés pour compte ont ouvert à 81 demandés; montés à 81 1/4 demandés, ils ont été faits au comptant à 81 1/8 1/4, 81 et 81 3/8. Le taux actuel est 81 à 81 1/4.

Cité, 2 heures. — Les fonds anglais sont toujours lourds. Les consolidés sont à 81 à 81 1/4. Les actions des chemins de fer fléchissent.

— Il paraît y avoir une idée qu'une grande quantité de lingots partiront de l'Angleterre pour la Hollande, l'Espagne, et d'autres points; mais nous croyons que les importations du continent en général augmenteront pendant la crise actuelle, de manière à neutraliser l'effet de ces exportations. (*Globe* du 15 mars.)

— Depuis le départ de l'*Hibernia*, aucun changement important n'est survenu dans les affaires de commerce de New-York. A la date du 29 février (date des nouvelles apportées par le *Sarah-Sands*), le taux du change était coté de 110 à 110 1/2.

— Il se manifeste toujours de la disposition à placer sur les fonds du gouvernement. Ceci tient en partie à l'état précaire des affaires au dehors; mais la valeur réduite des consolidés entraîne nécessairement plus d'achats de la part des petits capitalistes en Angleterre, l'intérêt donné par ces fonds étant, au prix de 80, de 3 3/4 0/0 par an.

— Les exportations de lingots du port de Londres, pendant la dernière semaine, ont été : espèces d'or pour la Belgique, 3,009 liv. st.; do, 3,743 onces; pour Rotterdam, 5,815 onces; do, 600 liv. st.; do, espèces d'argent, 2,500 onces; espèces d'agent en Belgique, 1,000 onces; au Havre, 350 onces.

Clôture, 4 heures.— Consolidés 80 3/4 à 81.

Fonds étrangers. — Esp. act., 11 1/2 à 11; dito 3 0/0, 21 3/4; portugais, 3 0/0, 14 3/4; 4 0/0, 14 7/8; pet., 14 1/2; brésiliens, 70, 73 à 68; venez., 16 1/8; mexicains, 14 1/4 à 3/4; holl., 4 0/0, 61; 2 1/2 0/0, 42 1/2.

Chemins français. — Paris à Rouen, 13 à 18; Paris à Orléans, 25 à 30; Rouen au Havre, 8 à 9; Nord, 7 3/4 à 7 1/4; Boulogne à Amiens, 4 3/4 à 5 1/4; Orléans à Vierzon, 10 à 5; Orléans à Bordeaux, 4 1/2 à 4; Paris à Strasbourg, 7 à 6; Tours à Nantes, 7 1/2 à 6 1/2; Paris à Lyon, 9 à 8 1/2.

Francfort, 13 mars. — 5 0/0 mét., 72; 2 1/2 0/0, 35.

Amsterdam, 14 mars. — 5 % esp., 10 1/4 à 3/4; gros. pièces, 8 7/8 à 9 1/2; 3 0/0 esp., 24 à 25 1/2; 3 0/0 int., 18 1/2 à 1/4; coup., 7 7/8 à 8 5/8; pass., 3 à 3 1/8; portug., 3 0/0, 15 1/4 à 1/2; id., 4 0/0, 16 1/4 à 17. Intég. 2 1/2 à 44 5/8; 3 0/0, 50 7/8; 4 0/0, 66 1/2; Ard. (de 510) 9 1/8 à 3/8.

Anvers, 15 mars. — Emprunt (1840), 69 1/2 à 69.

Bruxelles, 15 mars.—Emp. ard., 9 arg., 9 1/4 pap. en liquid.; 5 0/0 1840, 67, 68; 4 1/2, 66; banq. belge, 65.

Berlin, 13 mars. — 3 1/2 0/0, 84 3/4; banque, 83; Cologne, Minden, 69; Basse-Silésie, 64; Nord, 40 2/2.

Vienne, 11 mars. — 5 0/0 mét., 84 1/4; 4 0/0, 74; 3 0/0, 58; banque, 1225; Nord, 93 1/2; Gloggnitz, 85; emprunt de 500 fr., 438.

La mesure financière que nous annoncions hier a été adoptée aujourd'hui : la suspension de payements en espèces par la Banque est décrétée; nous nous aurions voulu qu'elle fût accompagnée immédiatement de l'autorisation donnée à la Banque (qui dorénavent ne sera plus sous le coup des remboursements) de faire des avances sur tous les fonds publics, bons du trésor, actions et autres valeurs négociables à la Bourse.

C'est là le seul moyen de préserver la place de nouveaux et nombreux sinistres. Car avec des portefeuilles regorgeant de valeurs, les banquiers, ne pouvant les réaliser ni les faire reporter, se voient forcés de suspendre leurs payements.

Nous espérons que cette mesure urgente sera adoptée dès aujourd'hui. On a sauvé la banque de la faillite; c'est à présent à elle à aider largement le commerce. De même la banque devra être immédiatement autorisée à faire l'émission des billets de 50 f. à 25 fr. pour rendre les petites transactions possibles.

BOURSE DE PARIS.— Jeudi 16 Mars.

La suspension de payements en espèces, les autres mesures financières que l'on attend, et le discours rassurant de M. de Lamartine, adressé à la députation du club républicain pour la liberté des élections, au sujet de la circulaire de M. le ministre de l'intérieur, ont rassuré la bourse; il y a une hausse assez forte sur toutes les valeurs et les transactions étaient plus animées.

FONDS PUBLICS. — *Cours de clôture 3 heures.*

	Au compt.	Fin court.	A Prime.
France 3 o/o	50 »	»	»
— 4 o/o	»	»	»
— 4 1/2 o/o	»	»	»
— 5 o/o	73 »	»	»
Emprunt	»	»	»

Bons du Trésor	»		
Actions de la Banque	1500	Oblig. de la Ville	1005
Comptoir d'Alger	»	Caisse hypoth.	»
Belgique 1840 5 o/o	70	Oblig. Gouin	»
— 1842 5 o/o	»	— Ganneron	»
— 4 1/2 o/o	»	— Baudon	»
— 3 o/o	»	— Béchet	»
— 2 1/2 o/o	»	— C. Legendre	»
Naples 5 o/o	70 »	Quatre canaux	»
Rome 5 o/o	67	Jouissance id.	»
Espagne 3 o/o	22	Aveyron	»
— intérieure 3 o/o	»	Zinc V. Mont.	2400
— 5 o/o	»	— Nouv. —	»
— passive	»	Monceaux	»
Chemin de St-Germain	350	Ob. St-Germain	»
— Versailles (r. d.)	105	— Orléans	»
— id. (r. g.)	105	— Rouen	»
— Orléans	740	— Hâvre	»
— Rouen	415	— Marseille	»
— Hâvre	205	Gaz français	»
— Marseille	300		
— Bâle	87	CHANGES, 90 jours.	
— Centre	227	Hambourg	»
— Boulogne	»	Berlin	»
— Bordeaux	400	Londres	25 60
— Nord	335	Madrid	»
— Montereau	»	Vienne	»
— Lyon	292	Amsterdam	»
— Strasbourg	337	Francfort s/m.	»
— Tours, Nantes	325	Milan	»
— Dieppe et Fécamp	»	Trieste	»
— Bordeaux, Teste.	»	Naples	»
— Grand-Combe	»	Or en barres	»
— Montpell., Cette.	»	Louis d'ors	»
— Anvers à Gand	»	Arg. en barres.	»

Dernières Nouvelles.

Hier, le Gouvernement provisoire a reçu plusieurs députations des compagnies d'élite de la garde nationale, chargées de réclamer contre la suppression des compagnies de grenadiers et de voltigeurs.

Des réponses satisfaisantes leur ont été adressées par MM. de Lamartine et Pagnerre; néanmoins, nous apprenons que cet après-midi d'autres députations très-nombreuses se sont réunies sur les boulevards et se sont rendues de nouveau à l'Hôtel-de-Ville.

Cette manifestation intempestive a occasionné une certaine agitation dans les esprits. La foule s'est ameutée sur le passage de cette députation, en criant *plus de privilèges! plus de compagnies d'élite!*

Nous donnerons demain la réponse du Gouvernement provisoire à cette députation.

Les rédacteurs : HIPPOLYTE CASTILLE, MOLINARI.

PROGRAMME DES SPECTACLES DU 16 MARS.

TH. DE LA RÉPUBLIQUE.
On commence à 7 h. 0/0.

LE CHATEAU DE CARTES, com. 3 a. en vers, Bayard.

Durand Régnier
Deflins Samson
Charles Leroux
André Riché
Joseph Mathieu
la baronne Mmes Denain
Hortense Brohan
Jenny Worms

CLÉOPATRE, trag. 5 a. Mad. de Girardin.

Marc-Antoine Maubant
Octave Raphael
Ventidius Rey
un esclave Beauvallet
Diomède Fonta
Eros Robert
Faustus Chéry
grand-prêtre Mainvielle
un savant Alexandre
un philosophe Mathieu
Cléopâtre mesd. Rachel
Octavie Rimblot
Iras Solié
Charmion Mirecour

OPÉRA-COMIQUE.
On commence à 6 h. 0/0.

LA NUIT DE NOEL, op.-com. 3 a., Scribe, Reber.

le baron Ponchard
Léonard Bussine
Albert Mocker
Pottinberg Ricquier
Henriette Mmes Darcier
Gertrude Lemercier

GILLES RAVISSERR, op.-bouf., 1 a.

Gilles Mocker
Léandre Émon
Cassandre Grignon
Pancrace Duvernoy
Valentin Ste-Foy
Crispin Chaix
Isabelle Mmes Lemercier
Javotte Blanchard

ODÉON.
On commence à 7 h. 0/0.

ROMÉO ET JULIETTE, trag. 5 a., F. Soulié.

Roméo Uandoux
Talermi Darcourt
Capulet Osmont
Alvart Harville
Lothario Octave
Juliette mesd. Frantzia
Bertha Dupont

L'AMI GRANDET, c. 3 a., Ancelot.

Grandet Monrose
Jumilly Luguet
d'Augicourt Anselme
Arthur Olivier
de Vandel Beauvallet
la duchesse Mmes Martelleur
la princesse Grassau
Ernestine Henry
Adèle Michallet

ITALIENS.
On commence à 8 h.

—

NABUCO.

THÉATRE-HISTORIQUE.
On commence à 7 h. 0/0.

MONTE-CHRISTO. dr. 5 a. 6 tab. A. Dumas, A. Maquet. (2e soirée.)

Dantes Mélingues
Caderousse Boutin
Morel St-Léon
Villefort Lacressonn
Pénélon Barré
Baville Beaulieu
Bertuccio Crette
Jaccopo Boileau
Benedetto Colbrun
la Carconte Mes Person
Julie Maillet
mad. Morel Fontenay.

OPÉRA-NATIONAL.
On commence à 7 h.

DON QUICHOTTE,
don Quichotte Hervé
Sancho J. Keim

FÉLIX OU L'ENFANT TROUVÉ, op.-c. 3 a., Sedaine, Monsigny

Félix, Lapierre
Morin, Junca
Lamorinière Lecourt
Morinville Perdolini
St-Morin Delsarte
de Versac Vallot
Degourville Beaugrand
Tabellion Henri
Thérèse Mesd Préti
Manon Octave
Nourrice Mancini

LA RÉVOLUTION FRANÇAISE.

VAUDEVILLE.
On commence à 0 h. 0/0.

INCESSAMMENT L'OUVERTURE.

VARIÉTÉS.
On commencera à 6 h. 1/2.

LES IMPRESSIONS DE MÉNAGE, v. 1 a. Brisebarre, St-Yves.

Blondeau Henry
Duhamel Lepeintre
Anatole St-Just
Léonie mesd. Virginie
Camille Lobry
Victorine Fouquet

MADELEINE, v. 1 a.

Picpus Rébard
Nestor Pérey
Bonigaud Amédée
Charles St-Just
Hannibal Gallin
la baronne mesd. Jollivet
Madelinette Delorme
Madeleine Virginie

LA FILLE DE L'AVARE, v. 2 actes, Bayard, Duport.

Grandet Bouffé
Charles Cachardy
Menu Klein
Isidore Pérey
Eugénie mesd. St-Marc
Nanon Flore

LE MARQUIS DE LAUZUN. v. 1 a., Carmouche, Vermont.

Le baron Bardou
Le docteur Rébard
Goulussmann Dussert
Frikandoff Amedée
Le marquis Mes Déjazet
La comtesse Lobry
Hildegarde Flore.

GYMNASE.
On commence à 0 h. 0/0.

THÉATRE MONTANSIER.
On commence à 7 h. 0/0.

ENDYMION, com. 1 act., Mélesville.

LE CAMARADE DE LIT, v. 1 a. Vanderburg, F. Langlé.

Intermèdes.

34 FRANCS OU SINON! v. 1 a.

Blandureau Sainville
Roquet Grassot
Poléon Germain
Gaudillard Kalékaire
Anaïs mesd. Pauline
mad. Blandureau Grassot

Chansonnettes.

UN JEUNE HOMME PRESSÉ, v. 1 acte.

Dardard, Ravel — Ponbichet Sainville — Colardeau, A. Tousez.

PORTE-SAINT-MARTIN.
On commence à 6 h. 0/0.

GUILLAUME TELL, dr. 5 a. V. Boileau.

Guillaume Tell Raucourt
Stauffacher Jemma
Walter Furst Marius
Melchtal Linville
Ruodi Dubois
Conrad Déchampt
Rosselman Moessard
Verni Vissot
Friesard Albert
Gessier Mulin
Meier St-Amand
Stressi Néraut
Hedwige, Mmes Halley
Gertrude Daubrun
Armgart Charton
Jemmy Désirée
Walter Tell Daroux

LA FIN DU MONDE, revue 3 a.

Jouée par MM. Perrin, Gabriel, Potier, Moessard, Tournan, Vissot, Dubois, Albert, St-Amand, Benjamin, Mayer, Marchand, Gredelu, Tassin, Nérault, Cotti, Potonnier. — mesd. Amant, Grave, Génot, Désirée, Daroux, Boutin, Eléonore,

Chant de la République.

GAITÉ.
On commence à 6 h. 1/2.

LES DEUX GAMINS.

Chants Nationaux.

LE PACTE DE FAMINE, dr. 5 a.

Beaumont Surville
Marcel Gouget
Saint-Val Emmanuel
Malisset Serres
de Chaumont Rosier
Boyrel Charlet
Louise mesd Meignan
Firmin Ysannah
la Petit-Pas Clara Blum
Marianne Eléonore

AMBIGU.
On commence à 5 h. 1/2.

Mlle BRUSCAMBILLE, v. 1 acte.

LES ZINGARIS.

NOTRE-DAME-DES-ANGES, dr. 5 actes. Précédé de :

UN MARIAGE EN 1793, Prologue en un acte,

Frédéric Mondidier
de Trénitz Chilly
Maurice G. Guichard
Bernard Arnault
Gauthier Stainville
Pandeloup Ménier
Michel Laurent
maître d'hôtel Thierry
Thérèse Mmes Guyon
Louise Naptal-Arn.
Catherine Lemaire

COMTE.

LE BERGER,
LES NICHES DE CÉSAR,
LE PARAPLUIE FANTASTIQUE,
ARLEQUIN.

FOLIES.

LES 2 POMMADES,
LE MARIAGE,
LA ROSE.
LA THÉLÈME

DIORAMA.
Boulevart Bonne - Nouvelle tous les jours de 10 à 4 h.

PARIS. — IMPRIMERIE CENTRALE DES CHEMINS DE FER, DE NAPOLÉON CHAIX ET Cie, RUE BERGÈRE, 8.